

SIVU les Alouettes

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL DU 26 FEVRIER 2019

Nombre de conseillers en exercice	8
Nombre de conseillers présents	5
Vote par procuration	1
Nombre de conseillers votant	6

Le vingt-six février deux mille dix-neuf, à vingt heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique LES ALOUETTES, légalement convoqué le 20 février 2019 est réuni en mairie de SAINT JOSEPH, sous la présidence de Monsieur Guy PIEGAY, Président.

Titulaires :

MM. Guy PIEGAY, Marc ROSIER, Claude CHIRAT, Alain GONZALEZ, Pierre GOUTAGNIEUX

Titulaires et suppléants absents excusés :

MM. Daniel BLONDEAU, Christian FAYOLLE qui a donné procuration à Guy PIEGAY, Frédéric FONT, Mme Christelle BARLET, Mme Isabelle TORNATORE, Janine RUAS.

Suppléants :

Mme Sandrine CORDIER

Présents sans voix délibérative :**Secrétaire de Séance :**

M. Claude CHIRAT

01 approbation du compte rendu de la réunion du 21 janvier 2019

Aucune observation n'étant faite, le compte rendu de la réunion du 21 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

02- budget 2019- reprise anticipée des résultats

Rapporteur : M. le Président

En application de la nomenclature M14 les résultats de l'exercice précédent sont affectés par le conseil syndical après leur constatation lors du vote du compte administratif. Toutefois l'instruction générale de la comptabilité publique permet de procéder à une reprise anticipée des résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

Il est proposé d'utiliser cette procédure, comme en 2018, le compte de gestion n'étant pas disponible.

Le solde d'exécution de la section de fonctionnement : 28784.76 €

Le solde d'exécution de la section d'investissement : 156 897.74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité

Approuve la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018, en accord avec la balance du Trésor Public de la manière suivante:

Investissement :

Résultat reporté : + 156 897.74 €

Fonctionnement :

Résultat reporté : + 28 784.76€

03- vote du budget 2019

Rapporteur : M. le Président

M. le Président détaille les dépenses et les recettes prévues pour 2019. Il fait remarquer que les travaux des vestiaires étant terminés, aucun emprunt n'est prévu en 2019. En investissement, il est prévu l'acquisition d'un tracteur.

Les dépenses de fonctionnement sont identiques à celles de 2018.

Il est proposé au conseil syndical d'arrêter le budget 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical,

- Arrête le budget 2019 comme suit :

EXPLOITATION					
DEPENSES REELLES			RECETTES REELLES		
c011	charges à caractère général	10 959,00	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	
C 012	charges de personnel				
66	Charges financières	8 800,00	73	Impôts et taxes	53 000,00
L 014	Atténuations de produits		74	Dotations et participations	
65	Autres charges gestion courante	7 845,00	75	Autres produits gestion courante	
67	Charges exceptionnelles				
L 022	S.F. - Dépenses imprévues	2 602,00			
L 002	Résultats S.F. reportés		L 002	Résultats S.F. reportés	0,00
Total dépenses réelles		30 206,00	Total recettes réelles		53 000,00
DEPENSES D'ORDRE			RECETTES D'ORDRE		
L 023	Virement à la S.I.	20 000,00			
O42	Op. ordre transfert entre sections	2 794,00	O42	Op. ordre transfert entre sections	
O43	Op. ordre à l'intérieur sect.fonct.		O43	Op. ordre à l'intérieur sect.fonct.	
Total dépenses d'ordre		22 794,00	Total recettes d'ordre		0,00
total des dépenses réelles et d'ordre		53 000,00	Total des recettes réelles et d'ordre		53 000,00

I N V E S T I S S E M E N T

0,00

DEPENSES REELLES			RECETTES REELLES		
1641	Emprunts en euro	30 000,00	10222	F.C. T.V.A.	2 500,00
1641	emprunt court	223 500,00	10223	TA	
16878	Autres dettes		1068	Excédents fonction capitalisés	28 784,76
13141	Subvention d'équipt aux org. publics		13	Subventions	35 000,00
20	Immobilisations incorporelles				
2041	Subvention d'équipement aux organismes publics				
21	Immobilisations corporelles	0,00	1641	Emprunts en euro	0
23	Immobilisations en cours	24 852,00			
L 020	S.I. - Dépenses imprévues	13 991,50			
Total dépenses réelles		292 343,50	Total recettes réelles		66 284,76
DEPENSES D'ORDRE			RECETTES D'ORDRE		
O40	Op. ordre transfert entre sections		O21	Virement de la S.F.	20 000,00
41	Op. ordre patrimoniales		O40	Op. ordre transfert entre sections	2 794,00
			O41	Op. ordre patrimoniales	
Total dépenses d'ordre		0,00	Total recettes d'ordre		22 794,00
Total dépenses réelles et d'ordre		292 343,50	Total recettes réelles et d'ordre		89 078,76
L 001	Solde S.I. reporté		L 001	Solde S.I. reporté	156 897,74
	Restes à réaliser N-1	68 900,00		Restes à réaliser N-1	115 267,00
Total dépenses d'investissement cumulées		361 243,50	Total recettes d'investissement cumulées		361 243,50
TOTAL GÉNÉRAL		414 243,50	TOTAL GÉNÉRAL		414 243,50

04- répartition des recettes fiscales

Rapporteur : M. le Président

Les recettes du SIVU sont fiscalisées et réparties sur les communes de SAINT MARTIN LA PLAINE et SAINT JOSEPH selon une clé de répartition différente en fonction de leur nature investissement ou fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité

- Arrête la répartition des recettes fiscales comme suit :

natures des dépenses	montant 2019	en % du total
charge à caractère général	10 959,00	
autres charges de gestion courante	7 845,00	
dépenses imprévue	2 602,00	
amortissement	2 794,00	
sous total fonctionnement	24 200,00	45,66%
virement	20 000,00	
charges financière	8 800,00	
sous total investissement	28 800,00	54,34%
total	53 000,00	100,00%

répartition des recettes fiscales entre communes membres						
communes	répartition				total	
	fonctionnement		investissement			
		24 200,00		28 800,00		53 000,00
SAINT MARTIN LA PLAINE	50%	12 100,00	60%	17 280,00	55%	29 380,00
SAINT JOSEPH	50%	12 100,00	40%	11 520,00	45%	23 620,00

05- questions diverses

1. Utilisation du terrain

M. le Président dit avoir reçu une demande d'utilisation du terrain par la MJC de SAINT MARTIN LA PLAINE. Le SIVU doit se prononcer sur cette demande. il s'agirait pour la MJC d'organiser des matches de foot pendant les vacances scolaires.

M. Marc ROSIER rappelle qu'il est important que les utilisateurs occasionnels du terrain respectent les consignes (chaussures- déchets ..). Il précise aussi que cette utilisation ponctuelle ne peut inclure les vestiaires, dont l'entretien est plus couteux.

M. CHIRAT ajoute que les jeunes doivent porter sur le terrain des chaussures adaptées. Il est rappelé que le terrain est ouvert aux écoles des deux communes.

L'utilisation n'est possible qu'en dehors des créneaux déjà utilisés par le club de foot.

Le SIVU donne son accord à l'utilisation du terrain par la MJC de SAINT MARTIN LA PLAINE sous réserve des prescriptions suivantes :

- La MJC fait une demande officielle par écrit en mentionnant les dates souhaitées, le nom des encadrants et le nombre de personnes accueillies,
- L'utilisation n'est possible qu'en dehors des créneaux horaires déjà occupés par le club.
- La signature d'une convention d'utilisation est nécessaire.

2. Accès au terrain

Il a dernièrement été constaté que des jeunes s'introduisaient sur le stade en période de fermeture de l'équipement.

3. Prochaine réunion

La prochaine réunion est fixée au 19 mars à 9 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.